



**Guide pour les Élèves et les Familles
2023-2024**

**20 WARREN STREET
BRIGHTON, MA 02135
617-635-9860**

Table des matières :

Sujet :	Page :
Personnel administratif	3
Déclaration de la Mission	4
Déclaration de Non-discrimination	4
Calendrier scolaire	4
Admissions	5
Assiduité	5
Installations	6
Conduite des Élèves	8
Soutien aux Élèves	13
Transport	14
Collège :	16
● Politique relative à la tenue vestimentaire	16
● Académiques	18
● Sport	20
Lycée :	21
● Politique relative à la tenue vestimentaire	21
● Académiques	23
● Sport	26
● Éducation Professionnelle et Technique (CTE)	27

Personnel administratif

Matt Holzer
Directeur de l'école

Ryne Deckard
Responsable Opérationnel

Brian Gonsalves
Directeur du Conseil et du Bien-être

Sareeda Grace
Responsable Pédagogique

Jodi Then
Conseiller Scolaire, Lycée 11/12

Ryne Deckard
Directeur de la Technologie

Bryant Craft
Conseiller Scolaire, Lycée 9/10

Dave Kramer
Directeur des Programmes de Green

Vanessa Brea
Conseiller Scolaire, Collège

Alexandra Jacobson
Coordonnatrice des Stages et des Services Communautaires

Reginald Loving
Doyen des Élèves

Nathalie De La Rosa
Assistante du Chef de Cabinet

Michael Cabrera
Agent de Liaison Familiale

Maritza Ciliberto
Directrice de l'Éducation Spéciale

Jermaine Patterson
Conseiller en Adaptation Scolaire

Andrea Kunst
Coordonnatrice du Développement

Amanda Reveles
Directeur des Inscriptions

Mission

Boston Green Academy accueille divers élèves de toutes capacités, les éduque et leur donne les moyens de réussir à l'université et dans leur carrière, et les prépare à diriger la durabilité de notre communauté et du monde.

Déclaration de Non-Discrimination

Boston Green Academy, en accord avec les politiques non-discrimination des Écoles Publiques de Boston, ne pratique aucune discrimination dans ses programmes, installations ou opportunités d'emploi ou d'éducation sur la base de la race, de la couleur de la peau, de l'âge, du casier judiciaire (demandes de renseignements uniquement), de la situation de handicap, de la grossesse, de l'itinérance, du sexe/genre, de l'identité sexuelle, de la religion, de l'origine nationale, de l'ascendance, de l'orientation sexuelle, de la génétique ou du statut militaire, et ne tolère aucune forme de représailles ou d'intimidation fondée sur les préjugés, de menace ou de harcèlement qui porte atteinte à la dignité des personnes ou qui nuit à leur capacité à apprendre et travailler.

Calendrier Scolaire

Horaires et Calendrier Scolaires :

Lun/mar/jeu/ven : 8h00 – 15h00

Mercredi : 8h00 – 12h00

Le 4 septembre :	Fête du Travail - Pas d'école
Le 7 septembre :	Premier jour de l'École
Le 9 octobre :	Journée des peuples autochtones, Pas d'école
Le 10 novembre :	Journée des anciens combattants, Pas d'école
Le 22 novembre :	Fin d'école anticipée pour les élèves et le personnel scolaire
Les 22-23 novembre :	Vacances de Thanksgiving : Pas d'école
Le 22 décembre :	Début des vacances d'hiver, Pas d'école
Le 2 janvier :	Journée de Développement Professionnel du Personnel - Pas d'école pour les élèves
Le 3 janvier :	Retour en classe des élèves après les vacances d'hiver
Le 15 janvier :	Journée MLK Jr., Pas d'école
Le 19 février :	Fête des Présidents, Pas d'école
Du 20 au 23 février :	Vacances de février, Pas d'école
Le 29 mars :	Vendredi Saint - Pas d'école
Le 15 avril :	Fête des Patriotes, Pas d'école
Du 16 au 19 avril :	Vacances de printemps, Pas d'école
Le 22 avril :	Les élèves reviennent des vacances
Le 27 mai :	Journée Commémorative, Pas d'école
Le 4 juin (ou jour 170) :	Dernier Jour pour les élèves de terminal
Le 18 juin (ou jour 179) :	Fin d'école anticipée pour les élèves
Jun 19 :	Juneteenth, Pas d'école
Le 20 juin (ou jour 180) :	Dernier jour d'école si aucune annulation. Fin d'école anticipée pour les élèves

[Lien vers le calendrier académique des BPS 2023-2024](#)

Admissions

Inscription à l'école :

Les élèves intéressés à s'inscrire à BGA doivent remplir une demande d'admission disponible au bureau principal et sur notre [site Internet](#). Les élèves éligibles doivent habiter la ville de Boston. Une fois la demande complétée, le nom de l'élève sera inscrit au tirage au sort organisé chaque mois de février. Le tirage au sort est organisé afin de désigner des places pour les élèves de 6e et 9e années (les premières années d'accès au cycle scolaire) et de pourvoir toutes les classes qui ont des places libres.

Listes d'attente :

Les élèves qui n'ont pas été sélectionnés lors du tirage au sort seront placés sur une liste d'attente. Au fur et à mesure que des places seront vacantes, les noms seront retirés de la liste d'attente et les familles seront contactées pour se voir offrir une place. La liste d'attente reste active jusqu'au prochain processus de tirage au sort de l'école en février.

Assiduité

Absences :

L'appel se fera chaque jour et dans chaque cours. Un élève doit être présent à l'école pendant au moins une demi-journée pour être marqué « présent » pour une assiduité quotidienne.

Les parents/Tuteurs/Aides-soignants sont tenus à envoyer un e-mail à l'école à l'adresse attendance@bostongreenacademy.org ou à envoyer un courrier (à remettre au Bureau Principal) pour signaler l'absence. Une note d'absence (sur papier ou par e-mail) serait idéalement soumise avant l'absence, mais peut être adressée au retour de l'élève. Cette lettre doit inclure le nom de l'élève, la date de la ou des absences, la raison de l'absence, la signature du parent/tuteur/aide-soignant et le numéro de téléphone.

Un parent peut justifier une absence par maladie personnel, mais les absences répétitives ou chroniques doivent être justifiées par l'avis d'un prestataire de soins de santé. Pour une description détaillée des absences justifiées et non justifiées, veuillez vous référer à la page 14 du « Guide des Écoles Publiques de Boston pour les Familles et Élèves » situé sur le [site Web des BPS](#).

Une absence justifiée ne dispense pas l'élève d'effectuer le travail pour les cours manqués. Les élèves doivent prendre attache avec leurs professeurs pour recevoir les devoirs manqués.

Les élèves ne sont pas autorisés à plus de 3 absences non justifiées de la classe/école et peuvent être référées pour une intervention en matière d'assiduité. Les élèves doivent se référer aux programmes de leurs enseignants pour connaître la politique spécifique en matière d'assiduité des enseignants.

Les élèves absents pendant 10 jours d'école consécutifs ou plus seront invités, accompagnés d'un parent/tuteur, à assister à une réunion pour discuter de l'importance de fréquenter l'école et des répercussions négatives et des ramifications juridiques de l'absence prolongée ou de l'absentéisme scolaire.

Retards :

Si l'élève est en retard en classe :

- Entrez en silence, prenez la place qui vous a été assignée et attendez que le professeur

- vous réponde.
- Veuillez consulter les politiques et procédures de chaque enseignant pour gérer cette forme de mauvaise conduite.
 - Les infractions répétées sont susceptibles d'être référées à l'Équipe de Soutien aux Élèves pour d'autres interventions qui incluent, sans s'y limiter, une réflexion après l'école, des travaux d'intérêt général et une réunion parents/tuteurs.
- Si un élève est en retard de 5 fois ou plus, cela peut entraîner sa disqualification de la participation aux sports/activités parascolaires et aux sorties scolaires programmées, comme déterminé par l'administration.

Si l'élève est en retard à l'école :

- Tout élève arrivant à l'école après la sonnerie de 8h00 sera marqué comme en retard. Ils doivent s'inscrire au bureau des retardataires pour obtenir un passe qui leur permettra d'accéder à leur classe.
- Les retards excessifs à l'école (3 fois ou plus en une semaine/10 fois ou plus en une période de notation) seront traités directement par le SST. Des réunions avec la famille auront lieu pour tenter de résoudre la cause du retard et de discuter d'une routine permettant à l'élève d'être à l'heure à l'école. La perte de privilèges et la réflexion des élèves sont quelques conséquences potentielles.

Fin d'école anticipée :

S'il est nécessaire qu'un élève quitte l'école plus tôt pour des rendez-vous chez le médecin, des urgences familiales, etc., un parent/tuteur légal doit :

- Envoyer une lettre au bureau principal ou un e-mail à attendance@bostongreenacademy.org
- La lettre doit inclure : le nom de l'élève, le nom du parent/tuteur, le motif du départ anticipé, l'heure du départ, le numéro de téléphone et la signature du parent/tuteur.
- Si vous récupérez un élève en personne, il faudra présenter une pièce d'identité au nom qui correspond à celui d'un parent/tuteur/aide-soignant/contact d'urgence approuvé à Aspen.
- Veuillez noter que les visiteurs (y compris les parents/tuteurs/aide-soignant) ne sont pas autorisés à entrer dans le bâtiment de l'école. Veuillez appeler le bureau principal pour obtenir des instructions à votre arrivée au bâtiment.

Installations

Visiteurs :

Veillez noter que les visiteurs doivent s'enregistrer au Bureau Principal à leur arrivée dans le bâtiment et s'enregistrer. Si vous arrivez au bâtiment pour récupérer ou déposer un élève, sonnez à la porte d'entrée pour obtenir l'aide du bureau principal. Veillez noter qu'une pièce d'identité appropriée est requise pour qu'un élève vous soit confié.

Permissions de sortie :

- Aucune permission de sortie ne sera fournie aux élèves les 10 premières minutes et les 10 dernières minutes de cours.
- Les élèves en dehors des cours doivent avoir en leur possession à tout moment une permission de sortie ou une permission de retard.
- L'abus du système de permission peut entraîner une restriction de permission et une perte de privilèges.
- Les élèves doivent suivre à tout moment toute la signalisation affichée pour se déplacer dans les couloirs.

Casiers :

BGA a toujours mis des casiers à la disposition des élèves. Les élèves qui ont besoin d'un casier devront en faire la demande auprès de leur conseiller scolaire respectif.

Salle de classe / cafétéria extérieure :

Les élèves doivent être accompagnés d'un adulte à tout moment lorsqu'ils utilisent cette installation pendant les heures de classe. Les élèves souhaitant utiliser l'espace pendant le déjeuner seront informés par le personnel qui surveille le déjeuner si/quand ils pourront l'utiliser. Il s'agit d'un privilège qui sera révoqué en cas d'infraction des règles, notamment en cas de détrit.

Exercices d'incendie et mode sans échec :

Lorsqu'une alarme incendie retentit, les élèves, sous la direction de leur enseignant, suivront les panneaux affichés dans les salles de classe jusqu'à la sortie de l'école la plus proche. Sauf indication contraire, les élèves évacueront vers le trottoir, en maintenant un chemin dégagé jusqu'à la porte d'entrée pour les pompiers. Les classes resteront ensemble pendant ce processus et l'appel sera effectué. Pour assurer la sécurité des élèves et des enseignants, nous demandons à toutes les parties de respecter la demande du personnel lors de ces alarmes.

Une annonce sera faite via le système de sonorisation s'il est nécessaire de placer l'école en « mode sans échec ». Pendant cette période, tous les élèves resteront dans les salles de classe, les sorties seront sécurisées et les élèves resteront aussi silencieux que possible. Seule une annonce via le système de sonorisation fera sortir l'école du mode sans échec. La communication avec la famille sera effectuée dès que possible via School Messenger concernant la raison et la durée du mode sans échec.

Avant les heures de cours :

Les portes d'entrée de la Boston Green Academy (pour les lycéens) et la porte latérale du côté Cambridge Street du bâtiment (pour les collégiens) sont ouvertes à l'accès des élèves à partir de 7h15. Aucun élève ne doit se trouver dans le bâtiment avant cette heure.

Après les heures de cours :

Boston Green Academy restera ouverte après les heures de classe pour les activités et les clubs élèves. Les élèves doivent être encadrés par leur responsable d'activité et renvoyés une fois leurs activités terminées.

Zones non autorisées :

Les élèves ne peuvent pas s'aventurer dans des zones non autorisées. Les élèves trouvés dans n'importe quelle zone du bâtiment à laquelle ils ne sont pas affectés sont considérés comme se trouvant dans une zone non autorisée. Attention, certaines zones sont interdites à certaines heures de la journée. Par exemple, si vous êtes dans une cage d'escalier alors que vous êtes censé déjeuner, vous serez considéré comme étant dans une zone non autorisée. Les élèves se trouvant dans des zones non autorisées sont soumis à des mesures disciplinaires en vertu du Code de Conduite des Écoles Publiques de Boston.

Bibliothèque, ordinateurs, Internet :

Les élèves sont encouragés à visiter souvent la bibliothèque et à profiter des nombreux programmes passionnants qui s'y trouvent. Pendant les heures de cours, un enseignant ou un membre du personnel doit accompagner les élèves à la bibliothèque ou y les envoyer avec une note comprenant la date, l'heure et la signature du membre du personnel. Avant l'école, pendant le déjeuner ou après l'école, les élèves ne peuvent pas entrer dans la bibliothèque sans la présence du bibliothécaire. Avant et après l'école, tous les élèves sont invités à faire leur travail à la bibliothèque et à participer à des activités. La bibliothèque est un environnement de travail calme. Les conversations doivent être liées au travail, constructives et respectueuses à tout moment. Le bibliothécaire et les autres membres du personnel veilleront à ce que tous les élèves se comportent correctement dans la bibliothèque et pourront demander aux élèves de quitter si

nécessaire. De nombreux documents de la bibliothèque ne peuvent pas être retirés des locaux. Les livres et documents pouvant être empruntés doivent être restitués dans les plus brefs délais et en bon état. Les élèves sont responsables de tout bien endommagé ou manquant.

Conduite des élèves :

Engagement envers la Sécurité, la Communauté, le Respect et la Dignité :

Nous avons des normes élevées quant à la conduite et au caractère de nos élèves et nous attendons d'eux qu'ils soient à la hauteur de nos idéaux communautaires. Pour soutenir cette culture, nos élèves pratiqueront la justice réparatrice, l'autodiscipline et le règlement des différends par la médiation des pairs afin qu'ils soient en mesure de maintenir leur dignité tout en étant confrontés à des choix difficiles et à leurs conséquences. Boston Green Academy adopte un langage commun et des valeurs fondamentales pour maintenir des attentes cohérentes et favoriser des résultats positifs pour nos élèves.

BGA a adopté le Code de Conduite des BPS

Consignes de sécurité :

Essayez-le
C'est normal de ne pas être d'accord
Pas de honte, de blâme ou d'attaque
Assumez 100 % de responsabilité
Protégez notre communauté

Les 5 R :

- Valeurs fondamentales de BGA – ces 5 mots seront dans le cœur et l'esprit de chaque élève et adulte de BGA.

Respecter
Responsabilité
Retenue
Réciprocité
Rédemption

Règles en milieu scolaire* :

- Adhérez à tout moment à la politique relative aux téléphones portables et aux appareils électroniques – *Voir ci-dessous*
- Pratiquez toujours l'intégrité académique – *Voir ci-dessous*
- Pas de grossièretés, de cris ou de hurlements.
- Pas de perturbation du cours ni de distractions en classe.
- Participez toujours en classe de manière appropriée.
- Pas d'intimidation – *Voir ci-dessous*
- Aucun comportement violent ou menaçant.
- Pas d'insubordination – le refus d'adhérer à une directive d'un membre du personnel.
- Respectez toujours la politique vestimentaire des élèves – *Voir ci-dessous*
- La nourriture n'est autorisée à quitter la cafétéria à aucun moment.
- Pas de commande de nourriture pour livraison auprès de fournisseurs extérieurs
- Pas de manquement au cours, au conseil ou à la réflexion. Tout saut d'un cours assigné, y compris un conseil et/ou une réflexion, entraînera des mesures disciplinaires.

***Le non-respect de ces attentes des élèves peut entraîner des mesures disciplinaires à l'école. *Des infractions répétées peuvent entraîner une infraction du Code de Conduite des BPS.**

***Veuillez consulter le [Code de Conduite des BPS](#) pour une liste complète des infractions et des conséquences.**

Politique sur les téléphones portables/appareils électroniques :

Les espaces de classe de la BGA sont exempts de distractions et d'interruptions électroniques afin que les élèves puissent se concentrer sur leur apprentissage.

- En entrant dans une salle de classe, mettez votre appareil sous silence et placez-le dans la pochette qui vous a été attribuée. Retirez tous les écouteurs ou oreillettes de vos oreilles et rangez-les.
- Sauf si votre enseignant a approuvé son utilisation, laissez votre appareil dans sa pochette pendant toute la durée du cours, y compris les pauses de l'infirmière, des toilettes ou des couloirs.
- À la fin du cours, sous la direction de votre enseignant, récupérez votre appareil de sa pochette.
- Vous pouvez utiliser librement votre appareil dans les couloirs pendant les heures de transition et pendant le déjeuner.
- Si vous cachez votre appareil ou refusez de le placer dans sa pochette au début du cours, SST conservera l'appareil pour le reste de la journée scolaire.

Certains appareils électroniques tels qu'un Chromebook ou une tablette qui sont utilisés uniquement à des fins académiques à l'école sont approuvés pour une utilisation chez BGA.

Veillez parler avec le Coordonnateur de l'Éducation Spéciale concernant l'utilisation de technologies d'assistance pour accéder à l'éducation des élèves handicapés.

Pour tous les appels téléphoniques d'urgence, les parents doivent appeler le bureau principal ou le personnel/administrateurs de l'école. Le personnel/administrateurs informera ensuite l'élève de l'urgence avec l'aide de l'Équipe de Soutien aux Élèves.

Un abus fréquent et/ou flagrant de cette politique entraînera les conséquences supplémentaires suivantes :

- Première infraction – L'appareil est confisqué et restitué à l'élève en fin de journée.
- Deuxième infraction - L'appareil est confisqué, le parent/tuteur est contacté et le téléphone est restitué en fin de journée.
- Troisième infraction et infractions ultérieures – Pour une période n'excédant pas 10 jours d'école, l'élève remettra son téléphone portable à SST au début de la journée scolaire et le récupérera à la fin de la journée scolaire.

REMARQUE – des infractions répétées de cette politique peuvent soumettre l'élève à des mesures disciplinaires supplémentaires, conformément au Code de Conduite des BPS.

Malhonnêteté académique/plagiat :

Une partie de vos devoirs de rédaction pour les cours de la Boston Green Academy consistera à rechercher les idées d'autres personnes et à utiliser ce travail comme preuve pour étayer vos propres idées. **L'utilisation de l'idée ou des informations d'une autre personne est autorisée à condition que le crédit soit accordé à la personne ou à l'organisation.** Les sources peuvent inclure des brochures, des rapports, des sites Internet, des livres, des périodiques, des conférences, des films ou divers autres supports. Il existe deux manières d'inclure correctement les informations d'une autre personne dans votre travail académique. La première est le recours à une citation directe identifiée par des guillemets et répertoriée dans la page des ouvrages cités. La seconde consiste à paraphraser ou à reformuler les informations dans vos propres mots. Une paraphrase doit être identifiée par une citation dans le texte et être répertoriée sur la page des ouvrages cités. Ne pas reconnaître le travail d'une autre personne est appelé plagiat. Le plagiat délibéré de toute source ou la copie du travail d'un autre élève est interdit à la Boston Green Academy et entraînera un crédit nul pour un devoir et sera éligible à une discipline/pénalité supplémentaire de l'enseignant. Les infractions flagrantes ou répétées de plagiat ou de tricherie entraîneront une réunion entre la famille et l'administration de BGA.

Intimidation :

L'intimidation est un grave problème et peut entraîner des mesures disciplinaires de la part de la Boston Green Academy et des BPS. L'intimidation est un comportement agressif intentionnel qui implique un déséquilibre de pouvoir ou de force. Généralement, cela se répète au fil du temps. Un enfant victime d'intimidation a du mal à se défendre. L'intimidation peut prendre de nombreuses formes, comme les coups ou les coups de poing (intimidation physique) ;

taquineries ou injures (intimidation verbale); et l'intimidation par des gestes ou l'exclusion sociale (intimidation non verbale ou intimidation émotionnelle).

La cyberintimidation se produit lorsque des enfants ou des adolescents s'intimident les uns les autres en utilisant Internet, les téléphones mobiles ou d'autres cyber technologies. Cela peut inclure :

- Envoi de textes, d'e-mails ou de messages instantanés insultants ;
- Publication des photos ou des messages inappropriés ou dégradants sur autrui sur des blogs, des réseaux sociaux ou sur des sites Web ;
- Utilisation du nom d'utilisateur de quelqu'un d'autre pour répandre des rumeurs ou des mensonges sur quelqu'un.

Les accusations d'intimidation sont prises très au sérieux et déclencheront une enquête de la part de l'Équipe de Soutien aux Élèves. Le site Web des BPS, dont le lien se trouve [ici](#), contient de nombreuses informations utiles pour les élèves, les familles et le personnel en ce qui concerne les programmes et les interventions anti-intimidation.

Signalement du harcèlement – les élèves et les parents sont encouragés à le signaler directement à un membre du personnel ou via le [formulaire de signalement](#) des Écoles Publiques de Boston.

Réflexion :

La réflexion est...

- Une conséquence de la perturbation de l'apprentissage ou de l'infraction d'autres règles scolaires
- Une opportunité pour l'élève de réparer le préjudice causé par le comportement
- Une occasion de réflexion étudiante
- Une opportunité d'accomplir les devoirs

Devoir de réflexion :

- Les enseignants qui choisissent d'utiliser la réflexion auront des détails figurant dans le document sur les politiques et procédures de leur classe. Cela peut inclure des infractions pouvant entraîner une réflexion ainsi que l'heure et le lieu de la réflexion, la description des attentes au cours de la réflexion.

Exécution de la réflexion

- Les réflexions du matin ont lieu du lundi au vendredi de 7h15 à 7h45. Vérifiez auprès de SST pour un horaire mis à jour.
- Les réflexions de l'après-midi sont prévues de 15h00 à 15h30 les jours de semaine autres que le mercredi. Le mercredi, la réflexion a lieu de 12h00 à 13h00. Vérifiez auprès de SST pour l'emplacement.

Bizutage :

- Le bizutage n'est pas autorisé dans le cadre d'une organisation étudiante, d'un club, d'un groupe ou d'une équipe sportive. Les élèves effectuant du bizutage d'autres élèves seront soumis au Code de Conduite des BPS. La Loi sur le Bizutage du MA est incluse ci-dessous pour tous les élèves :

Lois Générales du Massachusetts – Chapitre 269

Ch. 269, Ar.17. Crime de bizutage : Définition : Peine

Quiconque est l'un des principaux organisateurs ou participants au crime de bizutage, tel que défini dans les présentes, sera puni d'une amende d'au plus trois mille dollars ou d'un emprisonnement dans une maison de correction d'au plus un an, ou des deux. emprisonnement. Le terme « bizutage », tel qu'il est utilisé dans le présent article et dans les articles dix-huit et dix-neuf, désigne toute conduite ou méthode d'initiation à une organisation étudiante, que ce soit sur une propriété publique ou privée, qui compromettent volontairement ou par négligence la santé physique ou mentale d'un élève ou d'une autre personne. Une telle conduite doit inclure le fouettage, les coups, le marquage au fer rouge, la calisthénie forcée, l'exposition aux

intempéries, la consommation forcée de tout aliment, alcool, boisson, drogue ou autre substance, ou tout autre traitement brutal ou activité physique forcée susceptible de nuire à l'intégrité physique. la santé ou la sécurité d'un tel élève ou d'une autre personne, ou qui soumet cet élève ou cette autre personne à un stress mental extrême, y compris une privation prolongée de sommeil ou de repos ou un isolement prolongé.

Nonobstant toute autre disposition contraire du présent article, le consentement ne peut servir de défense à une poursuite dans le cadre de cette action. Ajouté par Ar.1985, ch.536 ; modifié par Ar.1987, ch.665.

Ch. 269, Ar.18. Obligation de signaler le bizutage

Quiconque sait qu'une autre personne est victime de bizutage tel que défini à l'article dix-sept et se trouve sur les lieux d'un tel crime doit, dans la mesure où cette personne peut le faire sans danger ni péril pour elle-même ou pour autrui, signaler ce crime à un agent chargé de l'application des lois d'un organisme approprié dès que cela est raisonnablement possible. Quiconque ne signalera pas un tel crime sera puni d'une amende d'au plus mille dollars. Ajouté par Ar.1985, ch.536 ; modifié par Ar.1987, ch.665.

Ch. 269, Ar.19. Des lois sur le bizutage doivent être fournies ; Déclaration de conformité et politique de discipline requise

Chaque établissement d'enseignement secondaire et chaque établissement public et privé d'enseignement postsecondaire délivrera à chaque groupe d'élèves, équipe d'élèves ou organisation étudiante qui fait partie d'un tel établissement ou est reconnu par l'établissement ou autorisé par l'établissement à utiliser son nom ou ses installations ou est connu par l'établissement comme existant en tant que groupe d'élèves non affilié, équipe d'élèves ou organisation étudiante, une copie du présent article et des articles de dix-sept et dix-huit ; à condition, toutefois, que le respect par un établissement des exigences de cet article selon lesquelles un établissement doit délivrer des copies de cet article et des articles dix-sept et dix-huit à des groupes, équipes ou organisations d'élèves non affiliés ne constituera pas une preuve de la reconnaissance ou de l'approbation par l'établissement desdits groupes, équipes ou organisations d'élèves non affiliés.

Chacun de ces groupes, équipes ou organisations doit distribuer une copie du présent article et des articles dix-sept et dix-huit à chacun de ses membres, plèbes, promesses de don ou candidats à l'adhésion. Il est du devoir de chacun de ces groupes, équipes ou organisations, agissant par l'intermédiaire de son agent désigné, de remettre annuellement à l'institution un accusé de réception attestant que ce groupe, cette équipe ou cette organisation a reçu une copie du présent article et desdits articles dix-sept et dix-huit, que chacun de ses membres, plèbes, promesses de don ou candidats a reçu une copie des articles dix-sept et dix-huit, et que ce groupe, équipe ou organisation comprend et accepte de se conformer aux dispositions de la présente section et des sections dix-sept et dix-huit.

Chaque établissement d'enseignement secondaire et chaque établissement public ou privé d'enseignement postsecondaire doit, au moins annuellement, avant ou au début de l'inscription, remettre à chaque personne qui s'inscrit à titre d'élève à temps plein dans cet établissement une copie du présent article et des articles dix-sept et dix-huit.

Chaque établissement d'enseignement secondaire et chaque établissement public ou privé d'enseignement postsecondaire doit déposer, au moins annuellement, un rapport auprès de la commission de l'enseignement supérieur et, dans le cas des écoles secondaires, de la commission de l'éducation, certifiant que cet établissement s'est conformé à ses responsabilités d'informer les groupes, équipes ou organisations d'élèves et d'informer chaque élève à temps plein inscrit par lui des dispositions du présent article et des articles dix-sept et dix-huit et certifiant également que ledit établissement a adopté une politique disciplinaire à l'égard des

organisateurs et des participants de le bizutage et qu'une telle politique a été énoncée avec l'accent approprié dans le manuel de l'élève ou dans des moyens similaires de communication des politiques de l'établissement à ses élèves. Le conseil de l'enseignement supérieur et, dans le cas d'un établissement secondaire, le conseil de l'éducation promulgueront des règlements régissant le contenu et la fréquence de ces rapports et feront immédiatement rapport au procureur général de tout établissement qui omet de présenter un tel rapport. Ajouté par Ar.1985, ch.536 ; modifié par Ar.1987, ch.665 ; Ar.1998, ch. 161 §§ 557, 558.

Soutien aux Élèves

Équipe de Soutien aux Élèves (SST) :

L'équipe de soutien aux élèves de BGA est composée de 4 travailleurs sociaux, 3 conseillers scolaires, 1 doyen des élèves, 4 coordinateurs communautaires de terrain et 1 infirmière scolaire à temps plein. Cette équipe est responsable de la gestion de la conduite des élèves et de la santé mentale/physique de nos élèves. BGA reconnaît que nos élèves doivent être prêts à apprendre dès lors qu'ils entrent dans la salle de classe. Le travail du SST contribue à rendre cela possible.

Bureau de Santé Scolaire :

BGA dispose d'une infirmière scolaire à temps plein. Veuillez appeler l'école pour parler avec l'infirmière concernant les informations médicales et/ou les traitements/médicaments dont l'élève aura besoin pendant la journée scolaire. La réglementation exige que tous les médicaments, sur ordonnance ou en vente libre, soient administrés uniquement par l'infirmière scolaire. Les médicaments en vente libre doivent être accompagnés d'une autorisation écrite du parent/tuteur/aide-soignant. Les ordonnances doivent être accompagnées d'une autorisation écrite du médecin et du parent qui comprend le nom de l'élève, le nom/signature/coordonnées du prescripteur, la posologie/fréquence et la durée de l'ordonnance.

Rapporteurs Obligatoires :

Tous les membres du personnel de BGA sont des rapporteurs obligatoires. Si des informations menaçant la sécurité d'un ou plusieurs élèves arrivent à notre connaissance, comme dans le cas de négligence ou de maltraitance d'enfants, le Département de l'Enfance et des Familles doit être contacté.

Programmes extérieurs :

Le West End Boys and Girls Club de Brighton est situé à seulement 10 minutes à pied de BGA. Le West End propose des programmes parascolaires aux élèves dans un environnement structuré et en toute sécurité. Veuillez les contacter au 617-787-4044 pour plus de détails et questions d'inscription.

Transport

Tous les élèves de 6^e année vivant en dehors de la limite d'accès à pied du district bénéficient d'un transport d'un coin à l'autre à bord d'autobus scolaires jaunes. Des formulaires de désinscription sont disponibles auprès du District. [Ces formulaires](#) permettent à un élève d'être déposé du service de bus et d'obtenir le passe MBTA approprié.

- Transport alternatif - si un élève bénéficiant d'un transport en bus jaune a besoin d'un autre lieu de dépôt ou de prise en charge, [ce formulaire](#) doit être rempli.
- Veuillez vous rendre sur la page Web [du Bureau de Transport des BPS](#) pour des informations supplémentaires et mises à jour.

Les élèves de la 7e à la 12e année, qui ne bénéficient pas d'un transport de porte à porte, reçoivent des passes MBTA de 7 jours.

- Les élèves qui perdent leur passe d'autobus peuvent contacter M. Deckard pour recevoir une passe de remplacement. La première passe de remplacement est fournie gratuitement. Un élève devra payer 5 \$ pour une deuxième passe de remplacement. Une troisième passe de remplacement (et toutes les demandes ultérieures) peut entraîner des frais de 10 \$.
- Les élèves de la 7e et 8e années peuvent [demander une dérogation](#) pour être ajoutée sur une liste jaune d'autobus scolaire. Ces demandes sont traitées au cas par cas. En général, il doit y avoir un bus déjà acheminé avec un arrêt de bus à distance de marche du domicile de l'élève, et il doit y avoir une place disponible dans ledit bus.

Arrivée à l'école :

Les bus scolaires devraient arriver à BGA entre 7h15 et 7h30. Si un bus arrive tôt, les élèves resteront dans le bus jusqu'à 7h15, heure d'ouverture du bâtiment scolaire.

Les élèves ne sont pas autorisés à quitter le campus à pied après leur arrivée dans le bus. Vous DEVEZ entrer dans le bâtiment après être sorti du bus.

Les lycéens se rendent à l'entrée principale de l'école pour entrer dans le bâtiment et suivre notre processus de sécurité scolaire.

Les collégiens se dirigent vers la porte latérale du bâtiment du collège, le long de Cambridge Street, pour entrer dans le bâtiment et suivre notre processus de sécurité scolaire.

Départ :

La sortie de l'école aura lieu entre 14h50 et 15h00. Les départs anticipés doivent être coordonnés avec le bureau principal.

Les élèves qui prennent le bus doivent se rendre au lieu de dépôt désigné du bus à 14 h 50 (10 minutes avant la fin du dernier bloc de la journée). De là, des numéros de bus seront appelés pour indiquer que les élèves peuvent quitter le bâtiment et se diriger vers leur bus.

Les élèves utilisant un autobus scolaire jaune qui ne se présentent pas au point de dépôt du bus enfreignent les règles de l'école et seront passibles de mesures disciplinaires progressives pouvant aller jusqu'à et y compris la suspension de l'utilisation du transport par autobus jaune et/ou la suspension de l'école.

Que se passe-t-il si je rate le bus ?

Suivre la procédure appropriée empêchera que cela se produise. Cependant, si un bus est manqué, les mesures suivantes seront prises :

- Le parent/tuteur sera contacté pour l'informer de la situation et déterminer s'ils peuvent organiser le ramassage ou approuver un autre moyen pour emmener l'enfant à la maison. S'il n'existe aucun autre moyen, le service de transport des BPS sera contacté pour voir si un « bus de secours » est disponible. Ces bus ne sont pas garantis et retardent souvent l'arrivée d'un élève à la maison de plusieurs heures.

Options de transports en commun :

- **Ligne B de la Ligne Verte T** jusqu'à l'arrêt Warren Street. Remontez Warren St., l'école est sur la droite
- **Bus 57 de Kenmore** jusqu'à l'arrêt Dustin Street qui se trouve juste en face de l'école

- **Bus 66 de Dudley** à Brighton Ave, puis prendre le **bus 57** qui s'arrête à Dustin Street en face de l'entrée de l'école sur Cambridge Street.
- **Autobus 501 au coin des rues Franklin et Federal** : Le 501 est un bus de banlieue ; il ne circule que le matin (6h – 9h) et le soir (15h30 – 19h30).

MBTA/les transport du District et comportement lors du voyage :

Il est rappelé aux élèves que le temps de déplacement avant et après l'école est considéré comme faisant partie de la journée scolaire. En conséquence, les élèves sont soumis au Code de Conduite des BPS lorsqu'ils se rendent à l'école et en reviennent sur le MBTA, les transports de district, ou lorsqu'ils se déplacent à pied ou en voiture vers ou depuis l'école. Les élèves utilisant le MBTA et les transports du district doivent faire preuve de respect et de retenue. Les élèves représentant la Boston Green Academy lorsqu'ils se rendent à l'école et en reviennent en bus, en train et en tramway. Ils doivent à tout moment faire preuve de bonnes manières et de respect envers eux-mêmes et les autres passagers. Des comportements tels qu'un langage inapproprié, jouer de la musique forte, chahuter, se battre, fumer, etc. constituent un motif de suspension de l'école. Si un élève perd ses privilèges de bus, il est de la responsabilité de la famille de lui fournir un moyen de transport alternatif.

COLLEGE

Horaires de sonnerie du Collège BGA2022-2023

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi		Mercredi	
07:15 - 08:00	Petit-déjeuner	07:15 - 08:00	Petit-déjeuner
08:00 - 08:56	A	08:00 - 08:35	Bloc 1
09:00 - 09:56	B	08:38 - 09:14	Bloc 2

10:00 - 10:56	C		09:17 - 09:52	Bloc 3
11:00 - -11:56	D		09:55 - 10:30	Bloc 4
12:00 - -12:26	E - Consultatif (8) Déjeuner/Récréation (6/7)		10:33 - 11:30	Consultatif
12:30 - 12:56	E - Consultatif (6/7) Déjeuner/Récréation (8)		11:35 - 12:00	Déjeuner/Récréation
01:00 - 01:56	F		12:00	Fin d'école
02:00 - 03:00	G		12:30 - 03:00	DP du Personnel Club de devoirs

Politique vestimentaire du collège :

Une partie essentielle de la mission de la Boston Green Academy est de préparer les élèves à l'université et à la carrière. Nous pensons qu'une partie importante de ce travail consiste à donner aux élèves des conseils et de l'expérience pour faire des choix vestimentaires adaptés au moment, au lieu et au contexte. BGA est une école bienveillante, mais ce n'est pas la même chose qu'être à la maison ou dans la communauté. Nous pensons que les élèves doivent connaître et respecter ces différences. Nous pensons également que les élèves ont besoin et méritent des moments et des lieux pour pouvoir exprimer plus librement leur culture et leur identité (dans des limites raisonnables et conformément au code vestimentaire de bon sens de BGA). Par conséquent, nous demandons à tous les élèves de suivre notre politique vestimentaire étudiante, un ensemble réfléchi d'exigences qui reflètent ces valeurs. Comme décidé par l'équipe de direction de BGA en juin 2019, les politiques suivantes concernant la tenue vestimentaire des élèves seront en vigueur :

Vêtements :

- Tous les élèves doivent porter des vêtements BGA du lundi au jeudi. Les vêtements BGA sont définis comme suit :

Pour les élèves de la 6e et 7e années : tous les élèves doivent porter des polos bleus BGA et des pantalons standards (les kakis sont préférés ; les jeans non déchirés sont autorisés). Les élèves peuvent porter d'autres vêtements BGA (achetés auprès de nos vendeurs ou dans le magasin de l'école BGA) par-dessus le polo. Les sweats à capuche BGA peuvent être portés, mais les capuches ne peuvent pas être relevées dans le bâtiment.

Pour les élèves de la 8e année : tous les élèves doivent porter des polos noirs BGA (achetés auprès de nos vendeurs ou au BGA School Store) et des pantalons standards (kakis de préférence, les jeans non déchirés sont autorisés). Les sweats à capuche BGA peuvent être portés mais les capuches ne peuvent pas être relevées.

Couvre-chef :

- Les couvre-chefs en tissu/maille (casquettes, chiffons, écharpes, bonnets, vêtements de nuit, etc.) ne sont autorisés à aucun moment du lundi au jeudi, sauf pour des raisons religieuses. Le vendredi, les couvre-chefs sont autorisés.
- Les accessoires pour cheveux en plastique (élastiques, pinces à cheveux, barrettes, bandeaux, perles) sont autorisés en tout temps.
- Les sweats à capuche BGA peuvent être portés mais les capuches ne peuvent pas être relevées.

Vendredi :

- Les élèves de BGA ont des journées « décontractées » tous les vendredis où les attentes en matière d'uniforme ci-dessus ne sont pas appliquées. Cependant, les restrictions du « Code vestimentaire BGA » énumérées ci-dessous sont toujours en vigueur, y compris les règles relatives aux couvre-chefs.

Code vestimentaire BGA :

- L'exposition des sous-vêtements, du ventre, de la poitrine ou du dos n'est pas autorisée pour les élèves de tout sexe.
- Les élèves doivent éviter les vêtements comportant des messages insultants, distrayants ou violents, y compris les vêtements qui encouragent la consommation de drogues, d'alcool ou de cigarettes.
- Les élèves sont encouragés à porter des chemises qui couvrent leur torse et qui sont amples.
- Le pantalon doit être porté à la taille
- Le short doit descendre au moins à mi-cuisse
- Lorsque le corps est droit, les vêtements doivent couvrir la poitrine, le dos, le torse, le ventre et les membres inférieurs d'aisselle en aisselle jusqu'à mi-cuisse. Les hauts doivent être munis d'une bretelle et à aucun moment aucune partie des fesses de l'élève ne peut être exposée.
- Les élèves qui ne souscrivent pas à ces directives recevront des vêtements appropriés qui devront être portés dans les locaux de l'école.

Académiques

La Boston Green Academy est fière de proposer un programme de cours rigoureux qui met l'accent sur l'importance des expériences d'apprentissage pratiques et centrées sur l'élève. Tous les cours (fondamentaux et facultatifs) sont pris en compte dans le calcul de la GPA de l'élève.

Échelle de notes :

Note :	Plage de pourcentage :	Points GPA :
A+	97 – 100	4,3
A	93 – 96	4,0
A-	90 – 92	3,7
B+	87 – 89	3,3
B	83 – 86	3,0
B-	80 – 82	2,7
C+	77 – 79	2,3
C	73 – 76	2,0
C-	70 – 72	1,7

D+	67 – 69	1,3
D	63 – 66	1,0
D-	60 – 62	0,7
F	0 – 59	0,0

A – Note globale d'excellence. L'élève a produit un combinaison de travaux compétents et avancés sur tous les matières satisfaisant et/ou dépassant les normes.

B – Note globale supérieure à la moyenne. L'élève a produit un travail compétent sur tous les documents répondant aux normes énoncées.

C – Note globale de la bonne maîtrise. L'élève a accompli un travail démontrant la bonne maîtrise des objectifs les plus importants et était compétent ou partiellement compétent sur d'autres.

D – Note globale des besoins d'amélioration. L'élève a terminé un travail compétent sur plus de 60 % du matériel assigné.

F – Note globale de Médiocre. L'élève a complété un travail compétent sur moins de la moitié des objectifs énoncés.

Routines de classe :

Les pratiques uniformes suivantes pourraient être envisagées dans chaque classe de BGA :

- Format commun de tableau/diapositive
 - Objectif, A faire dès maintenant, Agenda, Ticket de sortie
 - L'ordre du jour comprendra le nom de l'activité/du produit du travail, les attentes des élèves en matière de travail et une répartition chronométrée des étapes d'action.
- Vérifier la compréhension
- Billet de sortie/évaluation
- Aperçu hebdomadaire de l'apprentissage (publié chaque semaine) :
 - Question essentielle de la semaine
 - Vocabulaire :
 - Déclaration d'apprentissage et de travail - « Cette semaine, nous apprendrons _____ et il vous sera demandé de _____ . »
 - Compétences académiques :
 - Compétences humaines (compétences du 21e siècle)

Exigences de promotion :

BGA met tout en œuvre pour qu'un élève de 6e ou 7e année soit promu au niveau supérieur. La rétention est considérée comme un dernier recours. Cependant, si un élève n'a pas démontré les compétences requises pour le niveau scolaire suivant, a échoué à plusieurs cours et/ou détient une faible assiduité, une réunion des parents sera programmée pour discuter de la possibilité d'être retenu. La décision finale concernant la promotion/la rétention sera prise par la direction de l'école.

À la fin du deuxième trimestre, le conseiller scolaire examinera les notes avec les équipes de niveau scolaire et informera les familles des élèves qui ne sont pas sur la bonne voie. Les élèves peuvent être placés sous contrat académique et être obligés de participer à un club de devoirs et à un tutorat pour un soutien académique supplémentaire. Une autre réunion avec la famille sera nécessaire à la fin du trimestre 3 pour discuter des avancées.

Les élèves de 8e année doivent démontrer qu'ils possèdent les compétences requises pour réussir dans les rigueurs du travail au lycée afin d'être promus en 9e année. Les élèves ayant un PEI devraient faire des progrès adéquats vers les objectifs de leur PEI. Une école d'été peut être requise si les élèves ont échoué à deux cours ou plus. Le fait de ne pas participer aux cours d'été pourrait entraîner la rétention.

Conduite

Carré Vert :

Chaque classe a un « carré vert » collé au mur juste devant la porte. Il s'agit d'un espace utilisé par un enseignant et un élève pour une conversation privée pendant le cours. La raison la plus courante pour cela se produit dans les situations où un élève n'est pas en mesure de s'acquitter de sa tâche et où une conversation sur les attentes de la classe est nécessaire.

Équipe de Soutien aux Élèves (SST) :

L'équipe de soutien aux élèves travaille avec les élèves pour leur permettre d'être en classe prêts à apprendre - veuillez voir ci-dessus pour plus de détails.

Sport

BGA ne limite pas l'accès à la participation sportive sur la base de la race, du sexe, de l'identité de genre, de la couleur, de la religion, de l'origine nationale, de l'orientation sexuelle, du handicap ou de l'itinérance. BGA permet aux élèves de participer à une équipe cohérente avec leur identité de genre. Les directives de participation des Écoles Publiques de Boston peuvent être [consultées ici](#).

BGA propose un programme sportif passionnant dans tous les sports majeurs. Nous sommes ravis d'annoncer que la BGA ajoutera cette année cinq équipes sportives dans le cadre de notre coopération de Boston United avec Mary Lyon and Josiah Quincy Upper School : volleyball féminin, piste intérieure, lutte, volleyball masculin et piste extérieure. Ceci s'ajoute à nos programmes actuels de basket-ball masculin et féminin de Boston United. Nous continuerons également à coopérer avec le lycée de Brighton pour tous les autres sports. Pour les équipes et les essais d'automne, cliquez [ici](#). Pour vous inscrire dans une équipe, vous devez vous inscrire à Aspen (instructions [par ici](#)). Nous encourageons tout le monde à participer, mais n'oubliez pas qu'un GPA 2.0 est requis pour être éligible. Si vous avez des questions sur les sports, veuillez contacter le Coordinateur de Sport de la BGA, Mme Angelina Favaloro (afavaloro@bostongreenacademy.org).

Offres d'équipe :

Saison d'automne

Acclamation

Football

Volley-ball filles*

Football (Garçons et

Filles)

Saison d'hiver

Piste intérieure

Basket-ball Masculin*

Basket-ball Féminin*

Lutte

Saison de printemps

Piste extérieure

Base-ball

Softball

Volley-ball pour garçons

* *L'équipe BGA*

LYCEE

Horaires de sonnerie du Lycée de BGA

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi		Mercredi	
07:15 - 08:00	Petit-déjeuner (facultatif)	07:15 - 08:00	Petit-déjeuner (facultatif)
08:00 - 08:56	A	08:00 - 08:36	A
09:00 - 09:56	B	08:40 - 09:16	B
10:00 - 10:56	C	09:20 - 9:56	C
11:00 - 11:26	D - Consultatif (9/10) Déjeuner (11/12)	10:00 - 10:36	E
11:30 - 11:56	D - Consultatif (11/12) Déjeuner (9/10)	10:40 - 11:16	F
12:00 - 12:56	E	11:20 - 12:00	G
01:00 - 01:56	F	12:00	Fin d'école
02:00 - 03:00	G	12:00 - 12:30	Déjeuner (facultatif)

Politique vestimentaire du lycée :

Une partie essentielle de la mission de la Boston Green Academy est de préparer les élèves à l'université et à la carrière. Nous pensons qu'une partie importante de ce travail consiste à donner aux élèves des conseils et de l'expérience pour faire des choix vestimentaires adaptés au moment, au lieu et au contexte. BGA est une école bienveillante, mais ce n'est pas la même chose qu'être à la maison ou dans la communauté. Nous pensons que les élèves doivent connaître et respecter ces différences. Nous pensons également que les élèves ont besoin et méritent des moments et des lieux pour pouvoir exprimer plus librement leur culture et leur identité (dans des limites raisonnables et conformément au code vestimentaire de bon sens de BGA). C'est pourquoi nous demandons à tous les élèves de suivre notre politique vestimentaire étudiante, un ensemble réfléchi d'exigences qui reflètent ces valeurs. Comme décidé par l'équipe de direction de BGA en juin 2019, les politiques suivantes concernant la tenue vestimentaire des élèves seront en vigueur :

Vêtements :

- Les lycéens de la BGA peuvent choisir leur propre tenue vestimentaire à condition qu'elle soit conforme au code vestimentaire BGA tel que décrit dans le Manuel de l'Élève BGA. Tous les élèves sont fortement encouragés à porter des vêtements BGA tous les jours de la semaine. Les vêtements BGA sont disponibles auprès de notre fournisseur ou via le magasin de l'école BGA. Des sweats à capuche peuvent être portés mais les capuches ne peuvent pas être relevées.

Couvre-chef :

- Les couvre-chefs en tissu/maille (casquettes, chiffons, écharpes, bonnets, vêtements de nuit, etc.) ne sont pas autorisés à tout moment du lundi au jeudi, sauf pour des raisons religieuses. Le vendredi, les couvre-chefs sont autorisés.
- Les accessoires pour cheveux en plastique (élastiques, pinces à cheveux, barrettes, bandeaux, perles) sont autorisés en tout temps.

Code vestimentaire BGA :

- L'exposition des sous-vêtements, du ventre, de la poitrine ou du dos n'est pas autorisée pour les élèves de tout sexe.
- Les élèves doivent éviter les vêtements comportant des messages insultants, distrayants ou violents, y compris les vêtements qui encouragent la consommation de drogues, d'alcool ou de cigarettes.
- Les élèves sont encouragés à porter des chemises qui couvrent leur torse et qui sont amples.
- Le pantalon doit être porté à la taille
- Le short doit descendre au moins à mi-cuisse
- Lorsque le corps est droit, les vêtements doivent couvrir la poitrine, le dos, le torse, le ventre et les membres inférieurs d'aisselle en aisselle jusqu'à mi-cuisse. Les hauts doivent être munis d'une bretelle et à aucun moment aucune partie des fesses de l'élève ne peut être exposée.
- Les élèves qui ne souscrivent pas à ces directives recevront des vêtements appropriés qui devront être portés dans les locaux de l'école.

Académiques

La Boston Green Academy est fière de proposer un programme de cours rigoureux qui met l'accent sur l'importance des expériences d'apprentissage pratiques et centrées sur l'élève. Tous les cours (fondamentaux et facultatifs) sont pris en compte dans le calcul de la GPA de l'élève.

Échelle de notes :

Note : Plage de pourcentage : Points GPA : Points GPA de Cours Avancé :

A+	97 – 100	4,3	5,3
A	93 – 96	4,0	5,0
A-	90 – 92	3,7	4,7
B+	87 – 89	3,3	4,3
B	83 – 86	3,0	4,0
B-	80 – 82	2,7	3,7
C+	77 – 79	2,3	3,3
C	73 – 76	2,0	3,0
C-	70 – 72	1,7	2,7
D+	67 – 69	1,3	2,3
D	63 – 66	1,0	2,0
D-	60 – 62	0,7	1,7
F	0 – 59	0,0	0,0

A – Note globale d'excellence. L'élève a produit un combinaison de travaux compétents et avancés sur tous les matières satisfaisant et/ou dépassant les normes.

B – Note globale supérieure à la moyenne. L'élève a produit un travail compétent sur tous les documents répondant aux normes énoncées.

C – Note globale de la bonne maîtrise. L'élève a accompli un travail démontrant la bonne maîtrise des objectifs les plus importants et était compétent ou partiellement compétent sur d'autres.

D – Note globale des besoins d'amélioration. L'élève a terminé un travail compétent sur plus de 60 % du matériel assigné.

F – Note globale de Médiocre. L'élève a complété un travail compétent sur moins de la moitié des objectifs énoncés.

Routines de classe :

Les pratiques uniformes suivantes pourraient être envisagées dans chaque classe de BGA :

- Format commun de tableau/diapositive
 - Objectif, A faire dès maintenant, Agenda, Ticket de sortie
 - L'ordre du jour comprendra le nom de l'activité/du produit du travail, les attentes des élèves en matière de travail et une répartition chronométrée des étapes d'action.
- Vérifier la compréhension
- Billet de sortie/évaluation
- Aperçu hebdomadaire de l'apprentissage (publié chaque semaine) :
 - Question essentielle de la semaine
 - Vocabulaire :
 - Déclaration d'apprentissage et de travail - « Cette semaine, nous apprendrons _____ et il vous sera demandé de _____ . »
 - Compétences académiques :
 - Compétences humaines (compétences du 21e siècle)

Politique de promotion/rétention :

Les décisions de promotion/rétention au niveau secondaire (9e à 11e années) sont prises principalement en fonction des progrès de l'élève vers l'accomplissement des exigences d'obtention du diplôme BPS et BGA. Des efforts sont effectués pour faire progresser l'élève, mais si l'élève s'écarte trop du chemin et doit rattraper une année entière de cours académiques dès la rentrée, il sera retenu dans son niveau scolaire.

Si un ou plusieurs cours de base (ceux requis pour l'obtention du diplôme) échouent, ils doivent être rattrapés lors de la révision d'été des BPS.

Pour être considéré comme en classe de terminal, l'élève doit avoir obtenu au moins 10 crédits dans des cours requis pour l'obtention du diplôme. Un élève qui n'atteint pas cet objectif redoublera l'année en junior.

Exigences d'obtention du diplôme :

Les conditions d'obtention du diplôme suivantes s'appliquent à la promotion 2023 :

Pour obtenir leur diplôme, tous les élèves doivent réussir

<ul style="list-style-type: none">• 4 sciences fondamentales :<ul style="list-style-type: none">○ Science de l'environnement○ Biologie○ Chimie○ Physique• 4 sciences humaines fondamentales<ul style="list-style-type: none">○ Sciences humaines 1○ Sciences humaines 2○ Sciences humaines 3○ Sciences humaines 4• 2 langues du monde<ul style="list-style-type: none">○ Langue du monde 1 (Espagnol 1)*○ Langue du monde 2 (Espagnol 2)*	<ul style="list-style-type: none">• 4 arts de la langue anglaise fondamentaux<ul style="list-style-type: none">○ ELA 9○ ELA 10○ ELA 11 OU Langue en cours avancé○ ELA 12 OU Littérature en cours avancé• 4 mathématiques fondamentales<ul style="list-style-type: none">○ Algèbre (Mathématiques intégrées I)○ Géométrie (Mathématiques intégrées II)○ Algèbre avancée○ Pré-calcul ou Statistiques en
--	--

Les élèves doivent suivre un cours fondamental au cours de leur dernière année, même s'ils satisfont aux exigences d'obtention du diplôme à la fin de leur première année.

<p>De plus, tous les élèves doivent suivre et réussir les cours suivants entre la 9^e et la 12^e année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 cours au choix • 1 éducation physique • 4 consultatifs • 2 développements de carrière au lycée 	<p>Autres conditions d'obtention du diplôme :</p> <p>Revue junior Stage senior Service communautaire – 40 heures Passer les tests MCAS en sciences, ELA et mathématiques</p>
--	--

Pour la promotion 2024 et au-delà, BGA se réserve le droit d'ajouter à cette liste.

Politique de cérémonie de remise des diplômes :

La remise des diplômes au lycée est un événement particulièrement important et spécial. Boston Green Academy honore nos diplômés avec des cérémonies formelles au cours desquelles nous remettons des diplômes, des bourses et d'autres reconnaissances. Seuls les élèves qui ont satisfait à tous les critères de promotion du lycée BGA et qui ont satisfait aux critères de détermination des compétences lors des examens du MCAS en ELA, mathématiques et science et technologie/ingénierie peuvent participer à des exercices de fin d'études secondaires et recevoir un diplôme.

Les élèves qui n'ont pas satisfait aux exigences d'obtention du diplôme ne peuvent en aucun cas participer à la cérémonie de remise des diplômes. Cela inclut le non-respect des exigences en matière de stage, de service communautaire ou de portfolio.

Il existe deux exceptions à cette politique :

1. Les élèves de l'éducation spéciale, lourdement handicapés, âgés de 22 ans et quittent le lycée en raison de leur âge et de l'atteinte des objectifs de leur PEI recevront un **Certificat de Scolarité** et pourront également participer à la cérémonie.
2. Les autres élèves qui satisfont à toutes les exigences ci-dessous peuvent participer :
 - a. L'élève n'a pas plus de neuf absences injustifiées au cours de l'année scolaire précédente. (Assiduité à 95%)
 - b. L'élève a passé l'examen MCAS au moins trois fois dans chaque matière qu'il n'a pas réussie et a soumis au moins deux appels (cohorte et portfolio)
 - c. L'élève a satisfait à toutes les exigences d'obtention du diplôme BGA et est à la fois un bon élève sur le plan académique et sans incident de mauvaise conduite significatif.

Offres de cours :

Veillez consulter le document « Offres de cours » qui est en cours de construction et qui sera bientôt publié sur le site Web de BGA.

Devoirs à la maison :

Les élèves sont responsables de rédiger les devoirs et de les rendre dans les délais fixés. Des agendas seront fournis à tous les élèves pour faciliter le suivi des devoirs. Les devoirs constituent une partie importante des critères de notation pour chaque terme de notation.

Sport

Toute participation sportive sera basée sur les directives de la MIAA et du DESE concernant la pandémie de COVID-19. Cela signifie que certains sports seront limités aux entraînements uniquement, voire ne seront pas pratiqués du tout. BGA a un partenariat existant avec Brighton High School pour l'athlétisme qui se poursuivra pour l'année scolaire 2022-2023. Ce partenariat signifie que les élèves de BGA auront la possibilité de participer aux équipes sportives proposées par Brighton High School. Ce partenariat permet à nos élèves-athlètes de participer à un large éventail d'opportunités sportives sans le fardeau d'une perte de temps en cours importante.

Cette saison hivernale, tant pour le basket-ball masculin que féminin, BGA sera l'école hôte du basket-ball et du pom-pom girl de Boston United - un partenariat avec la Quincy Upper School et la Mary Lyon School.

Offres d'équipe :

Saison d'automne

Pom-pom girl

Football

Volley-ball

Football (masculin et féminin)

* Équipes BGA

Saison d'hiver

Piste intérieure

Basket-ball Masculin*

Basket-ball Féminin*

Saison de printemps

Piste extérieure

Base-ball

Softball

Éducation Professionnelle et Technique (« CTE »)

Conditions d'admission :

La Boston Green Academy (BGA) admet des élèves et met à leur disposition ses avantages, privilèges et programmes d'études sans distinction de race, de couleur, de sexe, de religion ou de croyance, d'origine nationale, d'orientation sexuelle ou de handicap.

BGA a publié une politique d'admission pour notre programme de Sciences et Technologies de l'Environnement en vertu du Chapitre 74, cette dernière est mise à la disposition de tous les candidats et parents/tuteurs dans le cadre du processus d'admission. La politique précise les critères d'admission, ainsi qu'une description de l'ensemble du processus d'admission.

Ce formulaire de candidature doit être complété et soumis au Bureau d'Orientation du Lycée BGA avant la date indiquée dans le calendrier scolaire BGA. En plus de ce formulaire de candidature, le conseiller d'orientation actuel du candidat soumettra des relevés de notes des critères qui seront utilisés pour l'admission, notamment les notes du candidat, son dossier d'assiduité et son dossier de discipline/conduite. Pour l'admission à l'automne, il s'agirait des trimestres 1 et 2 de l'année scolaire en cours et des trimestres 1 à 4 de l'année scolaire précédente. En plus des notes, de l'assiduité et de la discipline/conduite, la recommandation actuelle du conseiller d'orientation sur un formulaire fourni par BGA sera utilisée. Un cinquième critère consistant en un entretien avec le candidat sera également utilisé.

Programmes/Cours :

Classe de la 9e année :

Introduction aux sciences de l'environnement : À la fin de ce cours, les élèves auront une meilleure appréciation de l'importance et de la beauté de la nature. Ils seront capables de décrire les cycles naturels de base qui soutiennent la vie. Ils comprendront les problèmes environnementaux auxquels nous sommes confrontés dans les domaines de l'énergie, de l'eau, du climat, des sols et de la biodiversité ainsi que les solutions durables à ces problèmes. Les élèves participeront à une série d'opportunités d'apprentissage basées sur des projets pour développer leur compréhension des sciences de l'environnement et les aider à prendre conscience des opportunités d'emploi dans ce domaine d'études très vaste.

Les élèves de la filière CTE (Éducation Professionnelle et Technique) en sciences de l'environnement suivront ce cours conçu pour les aider à développer une appréciation de la nature interconnectée de la biosphère. Dans ce cours basé sur des expériences en laboratoire et sur le terrain, les élèves étudieront les processus physiques qui créent différents biomes et utiliseront des techniques d'échantillonnage de la faune pour comprendre comment nous mesurons les populations.

Les élèves de la filière CTE en Sciences de l'Environnement suivront ce cours pour les aider à comprendre que le monde tourne autour de l'énergie. Chaque plante, animal et être-humain dépend de l'énergie. Nous avons besoin d'énergie pour alimenter nos maisons, nos écoles, nos entreprises, nos systèmes de transport et nos fermes. Ce cours couvrira les sources d'énergie que nous utilisons actuellement ainsi que leurs impacts sur l'environnement. Nous examinerons des alternatives plus durables et examinerons comment notre société peut effectuer la transition vers une économie énergétique propre. Les élèves bénéficieront d'une introduction pratique aux bases des systèmes photovoltaïques, des biocarburants, des systèmes solaires thermiques et de l'énergie éolienne. Les élèves feront l'objet d'un audit de la consommation d'énergie de leur famille et examineront les moyens de réduire l'empreinte écologique de leur famille. Les opportunités de carrière dans le domaine de l'énergie seront explorées.

Classe de la 10e année :

Entrepreneuriat et environnement : Les élèves de la cohorte CTE en Sciences de l'Environnement suivront ce cours conçu pour encourager une attitude positive et une préoccupation à l'égard des ressources naturelles et de notre environnement. Les élèves examineront la durabilité du système alimentaire. Les élèves exploreront également le rôle de l'entrepreneuriat dans le développement des systèmes alimentaires du futur. En créant une entreprise qui leur demande de développer une stratégie de marque, de réaliser des études de marché, d'identifier des clients cibles et de développer des stratégies de prix compétitives, les élèves s'engageront dans les principes fondamentaux du développement d'une entreprise. Les élèves apprendront également les compétences financières pour leur permettre de gérer efficacement les finances de l'entreprise. Afin de gérer l'espace de travail en toute sécurité, les élèves obtiendront leur certification OSHA 10. Les élèves seront chargés de gérer tous les aspects de l'entreprise agricole, de la graine à l'assiette.

Classe de la 11e année :

Classe de la 11e année : Programme LEED : Ce cours donne aux élèves une compréhension approfondie des principes de la construction écologique et des exigences LEED pour les préparer à passer l'examen LEED Green Associate™ et à devenir un professionnel de LEED Green Associate. LEED, ou Leadership in Energy & Environmental Design, est un programme de certification de bâtiments écologiques du US Green Building Council® (USGBC®).

Alors que le domaine de la construction écologique connaît une croissance explosive, ce cours aide à préparer les élèves à entrer sur le marché du travail possédant des compétences et une expérience recherchées. Et comme LEED est un système mondial d'évaluation des

bâtiments écologiques, les élèves titulaires de diplômes LEED possèdent des compétences recherchées à l'échelle internationale.

Dans ce cours, les élèves approfondissent ce que la durabilité signifie pour eux personnellement et pour l'environnement bâti. Grâce à des activités pratiques et des projets de groupe, les élèves examinent les aspects pratiques de la construction écologique, tels que l'énergie de carboneutralité, les matériaux issus de sources durables et la qualité de l'air saine ; et ils s'entraînent à concevoir des éléments de construction écologiques, tels que des paysages durables et des systèmes d'approvisionnement en eau efficaces. Que les élèves qui suivent ce cours deviennent ou non collaborateur de LEED Green Associate, le cours les aide à développer un état d'esprit en matière de durabilité, leur permettant d'améliorer la santé de la planète, un projet à la fois.

Classe de la 12e année :

Emploi/formation continue :

La Boston Green Academy est le seul lycée des Écoles Publiques de Boston à proposer un programme de parcours professionnel en sciences et technologies de l'environnement. Les élèves qui terminent ce parcours sont prêts à poursuivre leurs études universitaires ou à entrer sur le marché du travail dans divers domaines environnementaux tels que des spécialistes de la qualité de l'eau, des scientifiques et ingénieurs en environnement, des représentants de la communauté et de l'État et d'autres organisations environnementales pour enquêter sur des problèmes environnementaux réels. Les diplômés du programme de parcours en sciences de l'environnement sont certifiés en premiers soins et en RCR, un certificat de sécurité générale de l'industrie de l'OSHA de 10 heures et des opérations de déchets dangereux de l'OSHA de 40 heures. Les élèves sont également formés aux technologies des eaux usées et de l'eau potable et sont prêts à passer les examens d'opérateurs d'usines de traitement des eaux usées municipales de classe II du Massachusetts et les examens de traitement de l'eau potable de classe I du Massachusetts administrés par l'État du Massachusetts.